

# Agap'**G**énération

**EURO BANK LEADERS DÉCEMBRE 2023**

## TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Titre de créance risqué alternatif à un placement dynamique risqué de type actions.

- ▶ **Période de commercialisation** : du 12 octobre 2023 au 29 décembre 2023. La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- ▶ **Durée d'investissement conseillée** : 5 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.
- ▶ **Titre de créance** : émis par Natixis Structured Issuance S.A. (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis(1) (le « Garant »). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.
- ▶ **Éligibilité** : compte-titres (offre à moins de 150 investisseurs) et contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation<sup>(2)</sup>.
- ▶ **Code ISIN** : FR001400L8Q9

**COMMUNICATION A CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**  
**VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.**

<sup>(1)</sup> Notation de crédit au moment de la rédaction de la brochure : Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch Ratings : A+. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

<sup>(2)</sup> L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de l'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.



**AGAPAN  
SOLUTIONS**

## EN QUELQUES MOTS

**Agap' Génération Euro Bank Leaders Décembre 2023 est un titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance et dont les caractéristiques sont les suivantes :**

- ▶ Une exposition à la performance d'un **panier équilibré constitué des actions BNP Paribas SA, Banco Santander SA, UniCredit SpA, ING Groep NV** (nommé ci-après le « Panier équilibré »). Ces cours sont calculés dividendes non réinvestis.
- ▶ **Un remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup>**, si à une Date d'Observation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, du 4<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> trimestre, le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé.
- ▶ La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 4<sup>e</sup> trimestre et diminuera de 1,00 % par trimestre, pour atteindre 85,00 % du Niveau Initial au 19<sup>e</sup> trimestre.
- ▶ À l'échéance des 5 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
  - ▶ Un **remboursement du Capital Initial** majoré d'un gain final de 40,00 %<sup>(1)</sup>, soit 8,00 % par année écoulée, si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 70,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale<sup>(2)</sup>.
  - ▶ Un **remboursement du Capital Initial<sup>(1)</sup>** si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 70,00 % de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale<sup>(2)</sup>.
  - ▶ Une **perte en capital partielle ou totale**, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 60,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale<sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

<sup>(2)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

## DANS CETTE BROCHURE...

Les termes « **Capital** » ou « **Capital Initial** » désignent la **Valeur Nominale du titre de créance Agap' Génération Euro Bank Leaders Décembre 2023, soit 1 000 euros**. À toutes les Dates d'Observation du Panier équilibré mentionnées, le Panier équilibré est pris en compte au niveau de clôture.

Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. **Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation.** L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais dans le cas d'un investissement en comptes-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les Taux de Rendement Annuel sont calculés pour un investissement de 1 000 euros le 29 décembre 2023 jusqu'à la Date d'Échéance (le 12 janvier 2029) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 29 décembre 2023 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **Agap' Génération Euro Bank Leaders Décembre 2023** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**

## +

### AVANTAGES

- ▶ **Un remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup>** si, à une Date d'Observation Trimestrielle<sup>(2)</sup> (du 4<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> trimestre), le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé<sup>(3)</sup>.
- ▶ À l'échéance des 5 ans, si **Agap' Génération Euro Bank Leaders Décembre 2023** n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 70,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale<sup>(2)</sup>, l'investisseur récupère son Capital Initial augmenté d'un gain final de 40,00 %, soit 8,00 % par année écoulée.
- ▶ À l'échéance des 5 ans, si **Agap' Génération Euro Bank Leaders Décembre 2023** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial<sup>(1)</sup>**, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 70,00 % de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale<sup>(2)</sup>.
- ▶ **Effet dégressif** : le niveau de la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé diminue au fur et à mesure des Dates d'Observation Trimestrielle. Elle est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 4<sup>e</sup> trimestre et diminuera de 1,00 % par trimestre, pour atteindre 85,00 % du Niveau Initial au 19<sup>e</sup> trimestre.

## -

### INCONVÉNIENTS

- ▶ **Agap' Génération Euro Bank Leaders Décembre 2023 n'offre pas une garantie du capital investi et présente donc un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Observation Finale<sup>(2)</sup>, le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 60,00 % de son Niveau Initial). La valorisation d'**Agap' Génération Euro Bank Leaders Décembre 2023** à l'échéance est très sensible à une faible variation du Panier équilibré autour des seuils de 60,00 % et de 70,00 % de son Niveau Initial.
- ▶ **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 4 à 20 trimestres, soit 1 à 5 ans.
- ▶ **Le gain maximum de l'investisseur est limité à 2,00 %<sup>(1)</sup> par trimestre écoulé, soit 8,00 % par année écoulée.** L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du niveau de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).
- ▶ **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- ▶ **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant le Panier équilibré.**

<sup>(1)</sup>Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

<sup>(2)</sup>Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

<sup>(3)</sup>La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 4<sup>e</sup> trimestre et diminuera de 1,00 % par trimestre, pour atteindre 85,00 % du Niveau Initial au 19<sup>e</sup> trimestre.

**Agap' Génération Euro Bank Leaders Décembre 2023 est un instrument de diversification, ne pouvant donc constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.**

Le Panier équilibré est composé des actions BNP Paribas SA, Banco Santander SA, UniCredit SpA, ING Groep NV (dividendes non réinvestis). Chaque action représente un poids identique dans le calcul du niveau du Panier équilibré. Le niveau du Panier équilibré est déterminé par la somme pondérée de l'évolution de chacune des actions. L'évolution de chaque action correspond à son cours divisé par son cours initial (constaté à la Date d'Observation Initiale, soit le 29 décembre 2023). Le Niveau Initial du Panier équilibré est donc égal à 100,00 % à la Date d'Observation Initiale.



## REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ POSSIBLE DÈS LA FIN DU 4<sup>E</sup> TRIMESTRE

Le remboursement automatique anticipé est conditionné par rapport à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé. Cette barrière de remboursement est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 4<sup>e</sup> trimestre et diminuera de 1,00 % par trimestre, pour atteindre 85,00 % du Niveau Initial au 19<sup>e</sup> trimestre.

Du 4<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> trimestre, si à une Date d'Observation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante :

### LE CAPITAL INITIAL

Un gain de 2,00 % par trimestre écoulé, soit 8,00 % par année écoulée  
(soit un TRA brut<sup>(3)</sup> maximum de 7,65 %<sup>(5)</sup>)  
(soit un TRA net<sup>(4)</sup> maximum de 6,57 %<sup>(5)</sup>)

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé **Agap' Génération Euro Bank Leaders Décembre 2023** s'arrête ; sinon le titre de créance continue.



## REMBOURSEMENT FINAL

À la Date d'Observation Finale, le 29 décembre 2028, on observe le niveau du Panier équilibré par rapport à son Niveau Initial.

### CAS FAVORABLE

Si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 70,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 12 janvier 2029 :

### LE CAPITAL INITIAL

+

Un gain final de 40,00 %, soit 8,00 % par année écoulée  
Soit un TRA brut<sup>(3)</sup> de 6,90 %  
Soit un TRA net<sup>(4)</sup> de 5,83 %

### CAS MÉDIAN

Si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 70,00 % de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 12 janvier 2029 :

### LE CAPITAL INITIAL

Soit un TRA brut<sup>(3)</sup> de 0,00 %  
Soit un TRA net<sup>(4)</sup> de -1,00 %

### CAS DÉFAVORABLE

Si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 60,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit<sup>(2)</sup> le 12 janvier 2029 :

### LE CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA PERFORMANCE FINALE DU PANIER ÉQUIPONDÉ.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du niveau du Panier équilibré.

Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates

<sup>(2)</sup> Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

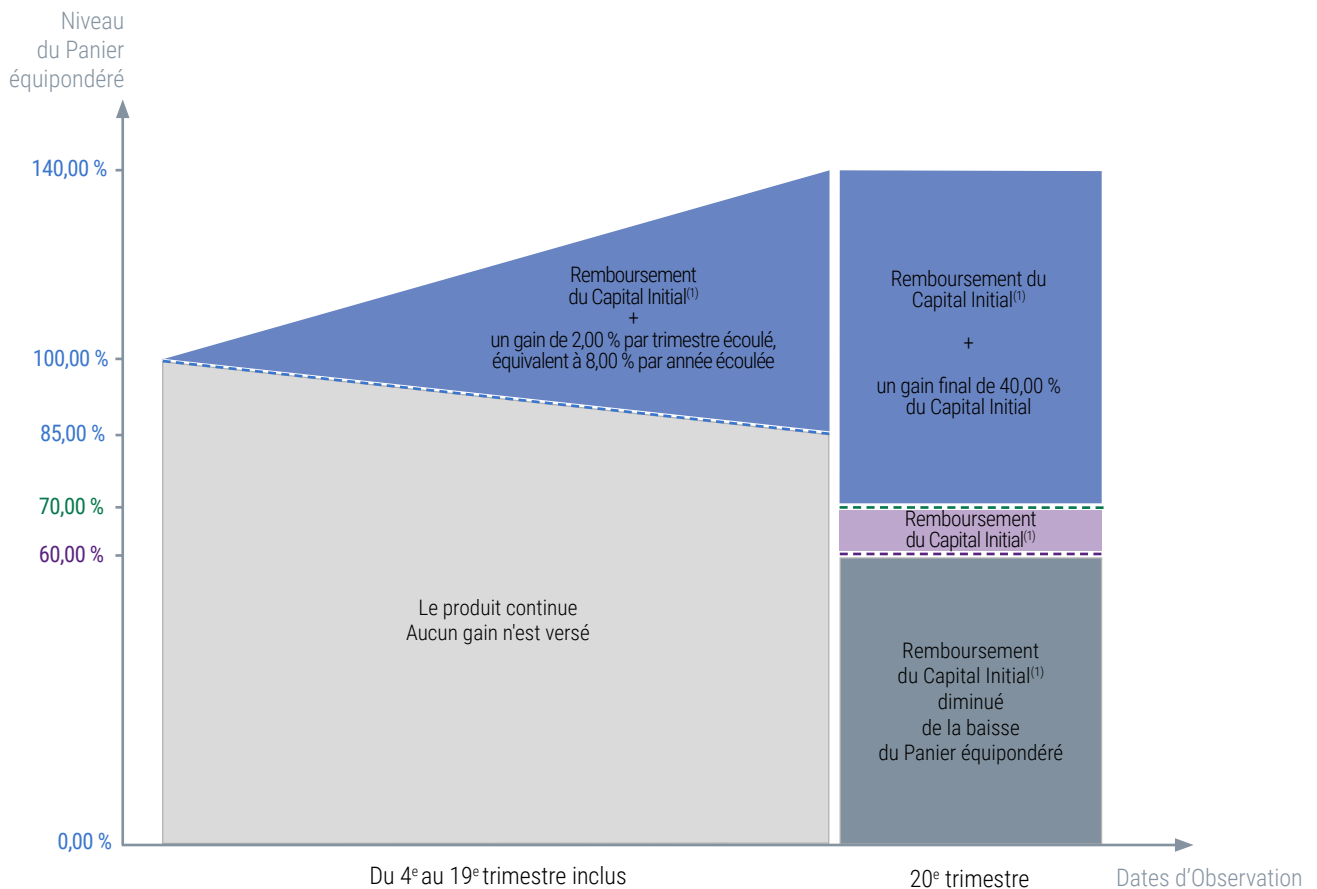
<sup>(3)</sup> TRA brut : Taux de Rendement Annuel brut, hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

<sup>(4)</sup> TRA net : désigne le TRA brut en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an.

<sup>(5)</sup> Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 8,00 % à la 1<sup>re</sup> Date de Remboursement Automatique Anticipé (le 13 janvier 2025)



## RÉSUMÉ DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



- Barrière dégressive de remboursement automatique anticipé<sup>(2)</sup>
- Seuil de perte en capital à l'échéance (60,00 %)
- Seuil de versement du gain à l'échéance (70,00 %)
- Remboursement avec gain
- Remboursement du Capital Initial
- Remboursement avec perte en capital

### À NOTER

L'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé (possible à chaque Date d'Observation Trimestrielle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Trimestrielle, le Panier équilibré est en baisse par rapport à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **Agap' Génération Euro Bank Leaders Décembre 2023** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Trimestrielle.

<sup>(1)</sup> Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

<sup>(2)</sup> La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 4<sup>e</sup> trimestre et diminuera de 1,00 % par trimestre, pour atteindre 85,00 % du Niveau Initial au 19<sup>e</sup> trimestre.





Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE

### BAISSE DU PANIER ÉQUIPONDÉRÉ À L'ÉCHÉANCE (SUPÉRIEURE À 40,00 %)

- ▶ À chaque Date d'Observation Trimestrielle, le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup>. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- ▶ À la Date d'Observation Finale, le niveau du Panier équipondéré est égal à 45,00 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55,00 %) : l'investisseur reçoit 45,00 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle du niveau du Panier équipondéré, soit une perte de 55,00 %.

↳ **Remboursement final : 45,00 % du Capital Initial**  
↳ **TRA brut<sup>(2)</sup> : -14,64 % (identique à celui du Panier équipondéré)<sup>(4)</sup> | TRA net<sup>(3)</sup> : -15,50 %**

## SCÉNARIO MÉDIAN

### BAISSE DU PANIER ÉQUIPONDÉRÉ À L'ÉCHÉANCE (INFÉRIEURE À 40,00 %)

- ▶ À chaque Date d'Observation Trimestrielle, le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup>. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- ▶ À la Date d'Observation Finale, le niveau du Panier équipondéré est égal à 65,00 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 35,00 %) : l'investisseur récupère son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse du niveau du Panier équipondéré à la date de remboursement finale.

↳ **Remboursement final : 100,00 % du Capital Initial**  
↳ **TRA brut<sup>(2)</sup> : 0,00 % (contre -8,19 % pour le Panier équipondéré)<sup>(4)</sup> | TRA net<sup>(3)</sup> : -1,00 %**

## SCÉNARIO FAVORABLE

### FORTE HAUSSE DU PANIER ÉQUIPONDÉRÉ (PLAFONNEMENT DU GAIN)

- ▶ À la 1<sup>e</sup> Date d'Observation Trimestrielle, le niveau du Panier équipondéré est égal à 120,00 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 8,00 %, soit 2,00 % par trimestre écoulé. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse du niveau du Panier équipondéré (Effet de Plafonnement du Gain).

↳ **Remboursement final : 108,00 % du Capital Initial**  
↳ **TRA brut<sup>(2)</sup> : 7,65 % (contre 6,57 % pour le Panier équipondéré)<sup>(4)</sup> | TRA net<sup>(3)</sup> : 19,08 %**

<sup>(1)</sup>La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 4<sup>e</sup> trimestre et diminuera de 1,00 % par trimestre, pour atteindre 85,00 % du Niveau Initial au 19<sup>e</sup> trimestre.

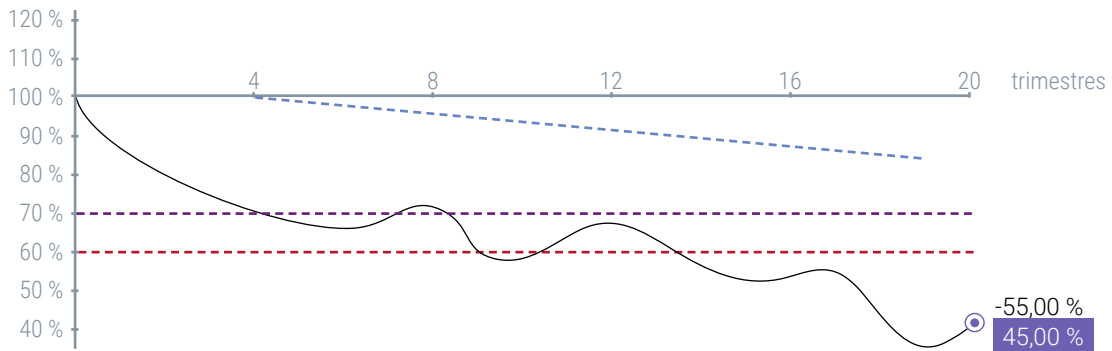
<sup>(2)</sup>TRA brut : Taux de Rendement Annuel brut, hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

<sup>(3)</sup> TRA net : désigne le TRA brut en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an.

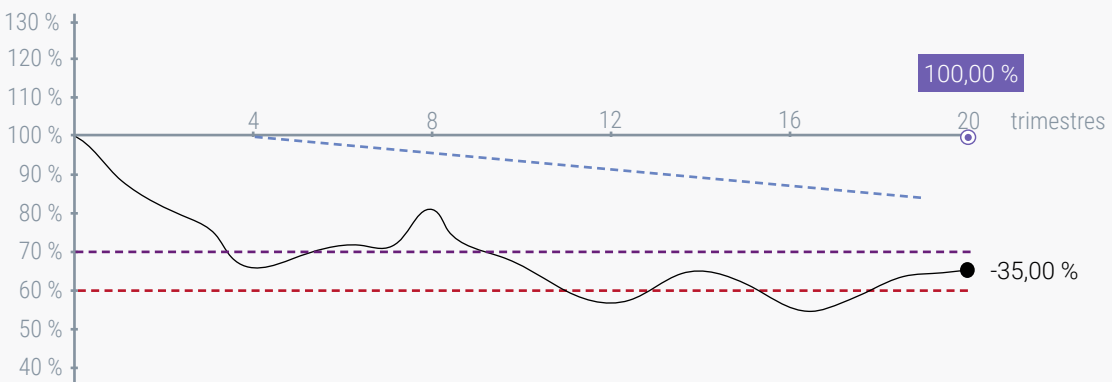
<sup>(4)</sup> Hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par les actions composant le Panier équipondéré.

- Niveau du Panier équilibré
- Seuil de perte en capital à l'échéance (60,00 %)
- Seuil de versement du gain à l'échéance (70,00 %)
- Niveau de remboursement du titre de créance
- ⊗ X %
- Barrière dégressive de remboursement automatique anticipé

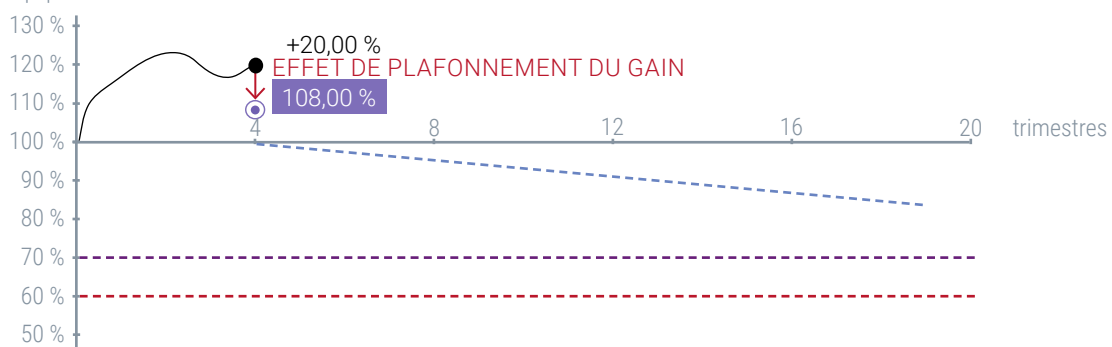
Niveau du Panier équilibré



Niveau du Panier équilibré



Niveau du Panier équilibré



## INFORMATION IMPORTANTE

La valorisation d'Agap' Génération Euro Bank Leaders Décembre 2023 en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau du Panier équilibré et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Trimestrielle, si le niveau du Panier équilibré est proche de la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 60,00 % et 70,00 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau et de la volatilité du Panier équilibré, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

## PRÉSENTATION DU PANIER ÉQUIPONDÉRÉ

### Action BNP Paribas SA

BNP Paribas collecte des dépôts et offre des services de banque commerciale, de détail et d'investissement ainsi que des services de banque d'entreprise et privés. La banque fait de la gestion d'actifs et offre des conseils en investissements à des institutions et particuliers en Europe, aux USA, en Asie et dans les marchés émergents. Le cours de l'action BNP Paribas SA est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPBNP/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de BNP Paribas, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de BNP Paribas SA : <https://invest.bnpparibas.com/resultats>.

### Action Banco Santander SA

Santander est la première banque espagnole et l'une des principales d'Europe. Elle est impliquée dans les activités de banque d'affaires, de trésorerie, de couverture des risques, de commerce extérieur, de confirmation, de conservation et de banque d'investissement. Le cours de l'action Banco Santander SA est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/FF55-SAN/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de Banco Santander SA, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de Banco Santander SA : <https://www.santander.com/en/shareholders-and-investors>.

### Action UniCredit SpA

UniCredit SpA figure parmi les 1<sup>ers</sup> groupes bancaires européens. Son activité est répartie en deux branches principales : d'une part, une branche "banque d'affaires, d'investissement, de financement et de marché" et d'autre part, une branche "banque de détail". Le cours de l'action UniCredit SpA est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1gUCG/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de UniCredit SpA, veuillez-vous rendre sur la page investisseur du Groupe UniCredit SpA : [https://www.unicreditgroup.eu/en/investors/financial-reporting/group-results.html?intcid=INT-IG\\_CTA0019](https://www.unicreditgroup.eu/en/investors/financial-reporting/group-results.html?intcid=INT-IG_CTA0019).

### Action ING Groep NV

Le groupe ING est une institution financière internationale de bancassurance d'origine néerlandaise. Elle est le 1<sup>er</sup> groupe de services financiers du Benelux. Son activité est répartie en deux branches principales : d'une part, une branche "banque d'affaires, d'investissement, de financement et de marché" et d'autre part, une branche "banque de détail". Le cours de l'action ING Groep NV est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rAINGA/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de ING Groep NV, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de ING Groep NV : <https://www.ing.com/Investor-relations.htm>.



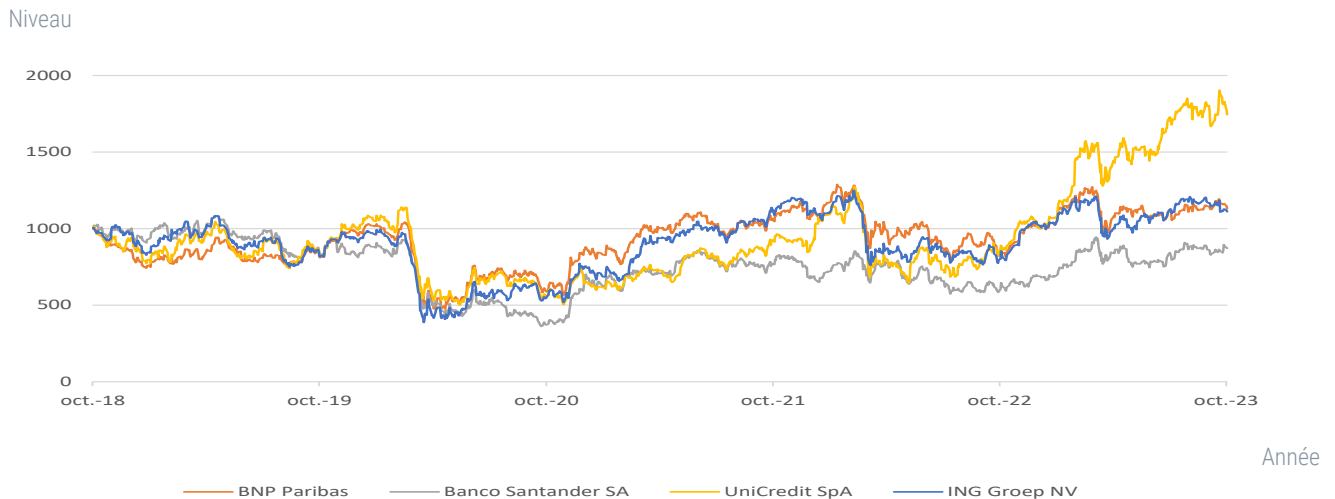




## ÉVOLUTION HISTORIQUE DU PANIER ÉQUIPONDÉRÉ

Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

### ÉVOLUTION HISTORIQUE DES ACTIONS COMPOSANT LE PANIER ÉQUIPONDÉRÉ (BASE 1000)



Source : Bloomberg, données du 2 octobre 2018 au 3 octobre 2023

Performances cumulées (dividendes non réinvestis) au 4 octobre 2023	1 an	3 ans	5 ans
Action BNP Paribas	34,00 %	92,85 %	12,77 %
Action Banco Santander SA	44,25 %	134,99 %	-14,47 %
Action UniCredit SpA	102,42 %	211,92 %	73,18 %
Action ING Groep NV	38,62 %	100,98 %	10,24 %
<b>Panier d'actions équipondéré</b>	<b>54,82 %</b>	<b>135,19 %</b>	<b>20,43 %</b>

Source : Bloomberg, données du 2 octobre 2018 au 3 octobre 2023

## PRÉCISIONS

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



<b>Forme juridique</b>	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes »).
<b>Émetteur</b>	Natixis Structured Issuance S.A. (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
<b>Garant</b>	Natixis (S&P : A / Moody's : A1 / Fitch Ratings : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
<b>Garantie en capital</b>	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
<b>Période de commercialisation</b>	Du 12 octobre 2023 (9h00 CET) au 29 décembre 2023 (17h00 CET)
<b>Cadre de distribution</b>	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, comptes-titres (offre à moins de 150 investisseurs)
<b>Devise</b>	Euro (€)
<b>Code ISIN</b>	FR001400L8Q9
<b>Valeur Nominale</b>	1 000 €
<b>Durée d'investissement conseillée</b>	5 ans
<b>Sous-jacent</b>	Panier équilibré composé des actions (dividendes non réinvestis) ci-dessous : - action BNP Paribas SA (ticker : BNP FP ; ISIN : FR0000131104) - action Banco Santander SA (ticker : SAN SQ ; ISIN : ES0113900J37) - action UniCredit SpA (ticker : UCG IM ; ISIN : IT0005239360) - action ING Groep NV (ticker : INGA NA ; ISIN : NL0011821202)
<b>Prix d'Émission</b>	100,00 % de la Valeur Nominale
<b>Date d'Émission et de Règlement</b>	12 octobre 2023
<b>Date d'Observation Initiale</b>	29 décembre 2023
<b>Niveau Initial</b>	Le Niveau Initial du Panier équilibré est égal à 100,00 % à la Date d'Observation Initiale.
<b>Date d'Observation Trimestrielle</b>	Le 29 <sup>e</sup> jour du trimestre ou le Jour de Bourse suivant si le 29 <sup>e</sup> jour du trimestre n'est pas un Jour de Bourse, à partir du 30 décembre 2024 (inclus) et jusqu'au 29 septembre 2028 (inclus). Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture du Panier équilibré est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de Jours de Bourse fermés.
<b>Date de Remboursement Automatique Anticipé</b>	Le 10 <sup>e</sup> jour ouvré suivant la Date d'Observation Trimestrielle, à partir du 13 janvier 2025 (inclus) et jusqu'au 13 octobre 2028 (inclus). Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
<b>Date d'Observation Finale</b>	29 décembre 2028
<b>Date d'Échéance</b>	12 janvier 2029, en l'absence de remboursement anticipé.
<b>Marché secondaire</b>	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00 %.
<b>Périodicité de la valorisation</b>	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse prévu, le Jour de Bourse prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture du Panier équilibré est publié.
<b>Publication de la valorisation</b>	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur ( <a href="http://equityderivatives.natixis.com">equityderivatives.natixis.com</a> ) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters, Fininfo et Six Telekurs.
<b>Double valorisation</b>	Une double valorisation est établie Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
<b>Agent de calcul</b>	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
<b>Règlement/Livraison</b>	Euroclear France
<b>Place de cotation des Instruments Financiers</b>	Bourse de Luxembourg
<b>Commissions de distribution</b>	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,80 % du montant nominal des Titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres. De plus, la commission de distribution récurrente pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,80 % du montant des Titres de créance détenus et sur la durée de détention des titres par les porteurs. Le paiement de ces commissions pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. La commission perçue dans la durée doit s'accompagner d'une amélioration du service sur la même durée. Le distributeur est responsable auprès des investisseurs du respect des dispositions réglementaires qui lui sont applicables concernant la transparence et la justification des dites commissions. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.

## FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base. Ces risques sont notamment :

- ▶ **Risque de perte en capital** : En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- ▶ **Risque de perte en capital lié au sous-jacent** : Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- ▶ **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- ▶ **Risque de volatilité, risque de liquidité** : Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- ▶ **Risques liés à certains événements affectant les sous-jacents** : En cas de survenance de certains événements affectant l'émetteur du sous-jacent ou le sous-jacent (tels qu'une fusion, une offre publique, l'ouverture d'une procédure collective ou la radiation de la cote), l'émetteur pourrait, entre autres, rembourser de manière anticipée l'intégralité des titres de créance à leur juste valeur de marché, valeur qui pourrait être inférieure au montant de remboursement initialement prévu. Dans ce cas les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial.

## AVERTISSEMENT

**Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur. Il est relatif à un titre de créance destiné à être offert exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L411-2 du Code monétaire et financier (moins de 150 investisseurs pour les souscriptions en comptes-titres). La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.**

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents aux titres ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après) préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre des articles L411-2 du Code monétaire et financier et 211-2 paragraphe 4 du Règlement Général de l'AMF. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN T DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE.** En cas d'incohérence entre les informations relatives aux caractéristiques des Instruments Financiers figurant dans cette brochure et les Conditions Définitives relatives exclusivement à l'admission des titres sur le marché réglementé, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Natixis ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce titre de créance. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les titres de créances ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur.

D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amenée à avoir des positions sur les Instruments Financiers et sur l'Émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt à détenir ou acquérir des informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Les titres de créance décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 9 juin 2023 par l'AMF sous le n° 23-210 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 10 octobre 2023 (les « Conditions Définitives ») préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Le Prospectus de Base est disponible sur les sites internet de Natixis ([https://cib.natixis.com/Devlnet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/274/PROGRAM\\_SEARCH](https://cib.natixis.com/Devlnet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/274/PROGRAM_SEARCH)), et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et est disponible auprès de Natixis 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site de la bourse du Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)) et de Natixis (<https://cib.natixis.com/devinet.pims.complianceetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400L8Q9/FT/DS>). L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).



# AGAPAN SOLUTIONS

Structurons ensemble  
des **solutions d'avenir.**

© Shutterstock – Tous droits réservés

## NATIXIS

Société Anonyme au capital de 5 894 485 553,60 euros  
Siège social : 7 Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris  
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France -  
RCS Paris n°542 044 524

Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers  
n° FR232581\_03FWUB délivré par l'ADEME



Ingénierie financière, Global Markets  
7 Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris, France  
agapan@natixis.com  
[cib.natixis.com](http://cib.natixis.com)



Ce support est composé de matériaux issus de forêts  
bien gérées certifiées FSC® et de matériaux recyclés.

Date de rédaction de la brochure : 4 octobre 2023

